

MASTER TECH : LE « GACHIS » GARTNER, UN CHOIX DELIBERE DE LA DIRECTION

Les communiqués de la direction de Master Tech, et de certaines organisations syndicales venues à sa rescousse pour dénoncer les « agitateurs » de Master Tech, nous obligent à revenir sur l'épisode GARTNER et à soulever quelques questions concernant les finalités et modalités de l'action syndicale. Ce prétendu « gâchis » aura au moins servi à clarifier certaines positions !

L'annulation de la visite GARTNER : un choix délibéré de la Direction

Comme indiqué dans notre dernier tract Master Tech, la grogne ne fait que monter à MTT depuis l'interdiction des radios sur les postes de travail. La nouvelle convention collective signée et adoubée par les syndicats réformistes se traduit par une majorité de qualifications B3 dans les ateliers, plus faible que dans les autres usines du groupe. Le plan salarial au rabais signé par quelques organisations syndicales est synonyme de nouvelle perte de pouvoir d'achat, pour des salariés très proches du SMIC. Le cahier de revendications transmis à la direction n'a débouché que sur quelques mesurette, après que la CGT a essuyé moult refus d'ouverture de négociations. Plutôt que de transmettre à la CGT l'ordre de mission assigné à GARTNER, la direction a préféré entretenir le flou puis décider d'annuler la visite prévue, alors qu'aucun appel à la grève n'avait été lancé par la CGT. Est-ce bien sérieux et responsable de sa part ? Cela justifiait-il notre lynchage en règle, orchestré par les autres syndicats ?

« Qui veut la paix sociale doit jouer la transparence »

Certains ont eu tôt fait de crier au « gâchis » et à « l'irresponsabilité » suite à l'annulation de la visite de GARTNER. Il faut croire qu'ils étaient mieux informés que la CGT concernant l'objectif de cette visite... Pour notre part, nous n'avons obtenu ni l'ordre du jour du 8 février, ni une présentation du sujet en CSE extraordinaire (les autres OS ayant voté contre). Dans son communiqué, la Direction présente GARTNER comme une « *société de recherches et de conseils en technologie qui fournit des analyses et des évaluations sur divers domaines, tels que les technologies émergentes et les stratégies d'entreprise* ». GARTNER venait-elle décerner un label et promouvoir les usines françaises, comme certains le prétendent ? Ou bien auditer MTT pour proposer des changements d'organisation et des ruptures technologiques, conformément à sa vocation ? Nous n'en savons toujours rien, la Direction ne nous ayant pas éclairés sur ce point. Une certitude demeure : dans un climat social déjà tendu, la décision d'entretenir le flou et de refuser la transparence n'était pas de nature à calmer les inquiétudes, ni la colère des salariés de Master Tech.



La question qui divise : « Mais à quoi sert un syndicat ? »

« *Le rôle d'une organisation syndicale est de défendre les salariés français et de valoriser leurs compétences, leur implication et leur professionnalisme pour développer l'emploi en France.* » La CGT valide ! Elle n'est généralement pas la dernière à défendre l'emploi en France. Elle est même la seule à avoir fait annuler un plan social chez Schneider Merpins. Et elle est au quotidien aux côtés des salariés de MTT, pour défendre leurs conditions de travail et leur fiche de paie. Quitte à faire grève, si les salariés concernés décident que c'est leur meilleure option. Ou quitte à demander une présentation de GARTNER en CSE extraordinaire, quand la venue de cette société risque de générer l'introduction de nouvelles technologies et/ou décisions stratégiques [...] avec de possibles impacts sur la qualification, la rémunération, la formation ou les conditions de travail. (code du travail, art. L.2323-13, L.4612-8, L.4612-9, etc.)

« *Pour [certains], Schneider Electric est, contrairement à ce que certains voudraient le laisser croire, active et engagée sur le plan social et sociétal, et cela depuis des dizaines d'années. Que ce soit sur le handicap, l'alternance ou bien d'autres sujets, les organisations syndicales constructives et la Direction se sont toujours entendues pour conclure des accords innovants grâce à un dialogue social fructueux. Ces accords font systématiquement l'objet de Commissions de suivi, dans lesquelles siègent les signataires comme [certains], dans le but de vérifier leur déploiement et application* » Dont acte ! D'après [certains], seuls des agitateurs non constructifs peuvent imaginer qu'il y ait des problèmes de conditions de travail ou de salaire à Master tech. Il est vrai que [certains] fréquentent peu les chaînes de production, difficile d'imaginer les difficultés des ouvriers quand on gagne plus de 4000€ par mois, et encore plus de défendre leurs intérêts plutôt que les siens !

« *Pour [d'autres] la priorité reste toujours la défense de nos salariés et la valorisation de nos compétences, pour le maintien et le développement de l'emploi en France. Nous refuserons toujours de mettre en difficulté un site industriel pour des idéologies pouvant nuire aux salariés et au détriment de l'emploi en France* » Depuis quand la fiche de paie ou le mal-être au travail relèvent-ils d'une "idéologie" ? Et quel moyen concret ces [autres] ont-ils proposé aux salariés de MTT pour se faire entendre et régler leurs problèmes ? Problèmes dont ils sont en partie responsables, en ayant encouragé, accompagné et validé la nouvelle convention collective.

Pour la CGT, le rôle d'un syndicat est d'écouter les salariés, de les aider à défendre leurs intérêts en leur laissant le choix de leurs moyens d'action. Grève ou manifestations comprises, en application du droit. Comme il serait doux pour nous de rejoindre le monde "constructif" des Bisounours, où de telles "grossièretés" sont bannies ! Malheureusement, plus de 40 années de « réformisme » ont conduit à la fonte continue des effectifs France (délocalisations, fermetures ou vente de sites y compris ceux acquis aux syndicats réformistes – derniers en date TE Sensors et Bourguébus), le bradage de vos CFC (14 mois max → 6 mois), une RTT avec réductions d'effectifs et travail obligatoire certains samedis, l'érosion continue de votre pouvoir d'achat à la faveur de plans salariaux au rabais, le détricotage du Code du Travail (lois ElKhomri, Macron), la retraite à 62 puis 64 ans, une convention collective au rabais, etc.

Voilà le bilan peu glorieux du « béni-oui-ouïsme » ! En êtes-vous satisfait ?

**GARTNER : LE nouveau syndicat venu pour vous défendre ?
Quel dommage que la CGT, sans même appeler à la grève,
vous ait privés (sur décision de la Direction) de cet ardent
garant de l'emploi en France ! DE QUI SE MOQUE-T-ON ?**

